

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 21 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

Étaient présents : M. TISSIER, M. GUERREY, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, Mme GIBB, M. BAUDIN, M. HOUBRON, Mme DELANNOY, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, M. PASCUAL, M. PERRIAU, Mme LE MEZEC, M. COQUELET

Excusés : M. LE GOFF (représenté par M. CAUSSIAUX)

Absents : Mme MORY, Mme BURGGRAF, Mme GAMITO, M. LEBRUN, Mme ESON, Mme FILIU

Secrétaire de séance : M. DRECOURT

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement des budgets commune et assainissement avant le vote du BP 2018 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Au chapitre 20	19 212,50 euros
Au chapitre 204	5 000,00 euros
Au chapitre 21	608 326,62 euros

A L'UNANIMITE

Décide les virements suivants :

Budget commune :

Dep de fonct 64131 (Rémunérations)	+ 75 000,00
Rec de fonct 7381 (Taxe additionnelle)	+ 35 000,00
Rec de fonct 7478 (Autres organismes)	+ 40 000,00
Budget assainissement :	
Dep de fonct 64131 (Rémunérations)	+ 600,00
Dep de fonct 022 (Dépenses imprévues)	- 600,00

A L'UNANIMITE

Décide d'attribuer les subventions ci-dessous énumérées aux associations dans leur ensemble, après s'être conformées à l'article 1611-4 du code des collectivités territoriales.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2017.

INTITULÉ	Subventions 2017
Les enfants de Laprak	1 080,00 €
A.V.E.R.T.I. « Les Galopins »	1 100,00 €
Avenir APEI	250,00 €
ACR	250,00 €

Bibliothèque des Malades du Centre Hospitalier de POISSY	100,00 €
Croix Rouge (Service Aide-Ménagères)	500,00 €
Enfance espoir enfants hospitalisés	150,00 €
FCPE Maurecourt	330,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
MISSION LOCALE	5 057,00 €
Amicale des donateurs de sang	750,00 €
Autour de Berthe Morisot	350,00 €
Cercle Musical de Maurecourt	3 600,00 €
Comité Jumelage Maurecourt-Brundall	1 510,00 €
COPRA 184	620,00 €
FNACA	100,00 €
Foyer des Anciens	1 340,00 €
Le Ligue des Droits de l'Homme	120,00 €
TOTAL	17 707,00 €

A L'UNANIMITE

Approuve le projet de restauration de l'église pour un montant de 86 075,96 € H.T. ;
Sollicite auprès du Conseil départemental des Yvelines une subvention pour cette opération,
Atteste du non démarrage de l'opération ;
S'engage à :

- assurer le financement correspondant et à inscrire les crédits correspondants au budget 2017 et suivants de la commune ;

- ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil départemental ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération (ou bien tout document nécessaire à l'application de la présente décision).

A L'UNANIMITE

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 952 937,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 68081, constitué de 5 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur.

A L'UNANIMITE

Approuve la convention d'action foncière avec l'EPFIF pour la réalisation d'un programme d'habitat dans les secteurs « Tarry » et « les poussins » (référencés en annexe 1), ainsi qu'une veille foncière pour les secteurs « rue Carnot », « rue du Maréchal Leclerc » et « paroissial » (référencés en annexe 2),

Autorise le Maire à signer, ladite convention et les pièces y afférentes.

A L'UNANIMITE

Décide d'appliquer les tarifs 2018 suivant les tableaux joints en annexe.

A L'UNANIMITE

Décide d'augmenter la taxe communale d'assainissement 2018 à 0,75 € m3,

Dit que ces recettes seront affectées au budget d'assainissement.

A L'UNANIMITE

Décide de reconduire le tarif 2017 à 100 €/an pour la location des parcelles aux jardins familiaux.

Dit que la participation demandée au locataire sera calculée suivant le barème des quotients indiqués ci-dessous :

<u>TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>PARTICIPATION LOCATION</u>
< 318,63	30 %
318,63 à 477,17	40 %
477,18 à 637,24	50 %
637,25 à 795,78	60 %
> 795,78	80 %
Hors Commune	100 %

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h40